

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 28 Juin 2018

7500

■ Budget Territoire - Ajustements des montants de deux opérations budgétaires dans le cadre du budget supplémentaire 2018 pour le Territoire Marseille-Provence

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du budget supplémentaire 2018, il est proposé d'ajuster les montants de deux opérations budgétaires conformément aux dispositions suivantes afin de permettre le lancement de procédures de commandes ou d'appel d'offres.

Sous politique	Code opération	Commune	Libellé d'opération	AP initiale	Ajustement d'AP	AP globale
F180	2015118900 (ancienne 2015/00189)	CT	TRAVAUX PLUVIAUX GR	3 500 000	+ 280 000	3 780 000
F180	2015100100 (ancienne 2015/00001)	CT	Etudes et Travaux Aménagements Pluviaux	1 500 000	-280 000	1 220 000
TOTAL F180				5 000 000	0	5 000 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération PEDD 024-708/15/CC du 19 février 2015 portant sur l'approbation de l'affectation d'une opération générique nouvelle liée au pluvial sur le territoire communautaire ;
- La délibération PEDD 002-1627/15/CC du 21 décembre 2015 portant sur l'approbation de l'affectation des opérations nouvelles liées au pluvial sur le territoire communautaire ;
- La délibération DEA 001-3649/15/CM du 22 mars 2018 portant sur l'ajustement des montants de deux opérations budgétaires dans le cadre de la décision modificative 1 du budget 2018 pour le Territoire Marseille-Provence ;
- L'information au Conseil de Territoire Marseille Provence du 26 juin 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à des ajustements de plusieurs opérations budgétaires du budget Territoire Marseille-Provence

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés les ajustements des opérations budgétaires suivantes :

Sous politique	Code opération	Commune	Libellé d'opération	AP initiale	Ajustement d'AP	AP globale
F180	2015118900 (ancienne 2015/00189)	CT	TRAVAUX PLUVIAUX GR	3 500 000	+ 280 000	3 780 000
F180	2015100100 (ancienne 2015/00001)	CT	Études et Travaux Aménagements Pluviaux	1 500 000	-280 000	1 220 000
TOTAL F180				5 000 000	0	5 000 000

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Territoire Marseille-Provence 2018 CT1 – Fonction 734 - Chapitres 4581151189 et 4581151001 - Sous Politique F180.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

Budget Territoire - Ajustements des montants de deux opérations budgétaires dans le cadre du budget supplémentaire 2018 pour le Territoire Marseille-Provence

Information du Conseil de Territoire

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre du budget supplémentaire 2018, il est proposé d'ajuster les montants de deux opérations budgétaires conformément aux dispositions suivantes afin de permettre le lancement de procédures de commandes ou d'appel d'offres.

Sous politique	Code opération	Commune	Libellé d'opération	AP initiale	Ajustement d'AP	AP globale
F180	2015118900 (ancienne 2015/00189)	CT	TRAVAUX PLUVIAUX GR	3 500 000	+ 280 000	3 780 000
F180	2015100100 (ancienne 2015/00001)	CT	Etudes et Travaux Aménagements Pluviaux	1 500 000	-280 000	1 220 000
TOTAL F180				5 000 000	0	5 000 000